



# Certificat d'aptitude professionnelle agricole

## Jardinier paysagiste en apprentissage

### Publics concernés

- Toute personne ayant entre 16 et 29 ans révolus à la signature du contrat d'apprentissage.
- Pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap et aménagement possible de leurs conditions de formation.

### Objectif de la formation

Le certificat d'aptitude professionnel agricole capa est un diplôme de niveau 3. Il vise à former des ouvriers qualifiés des entreprises ou collectivités dans le secteur de l'aménagement paysager. Très fortement professionnalisé, il permet à ses diplômés d'intégrer rapidement le monde agricole actif ou de poursuivre sa formation.

### Niveau d'entrée et pré-requis

- Avoir 15 révolus après une classe de 3ème
- Ou avoir 16 ans

### Modalité d'entrée

- Entretien individuel
- Test de positionnement

### Modalités d'organisation en CFA

- **Dates** : De septembre 2020 à juin 2022
- **Durée** : 830 heures en centre et 2 384 heures en entreprise (Possibilité d'individualiser le parcours en fonction du positionnement et ou des acquis).
- **Rythme** : 35 heures/semaine en centre et en entreprise
- **Lieu** : CFAA de la Dordogne : Antenne Monbazillac
- Formation gratuite

## Contenu de la formation : CAPa Jardiniers Paysagistes

Domaines	Intitulé des UC
CG1-Agir dans les situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux	UCG1.1 : Prendre position dans une situation à caractère social et civique (hist-géo, ESC)
	UCG1.2 : Utiliser des outils dans les situations de la vie courante (maths, informatique)
CG2-Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle	UCG2.1 : S'exprimer à travers une réalisation personnelle (français, LV)
	UCG2.2 : Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel (EPS, hygiène et santé, gestes et postures)
CG3-Interagir avec son environnement social	UCG3.1 : Adapter son langage et son comportement aux situations de communication (français, LV)
	UCG3.2 : S'approprier les normes et cadres de référence d'un collectif (économie, législation)
CP4-Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager	UCP4.1 : Entretenir la végétation
	UCP4.2 : Réaliser l'entretien et les infrastructures paysagères
CP5-Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager	UCP5.1 : Réaliser des travaux de mise en place de végétaux
	UCP5.2 : Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères
CP6-Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels, et équipements,	UCP6.1 : Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements.
	UCP6.2 : Réaliser des opérations de maintenance corrective des matériels et équipements
CP7-S'adapter à des enjeux professionnels locaux:	UCP7.1 : Mise en place d'un système d'arrosage intégré

### Méthodes pédagogiques

- Intervenants extérieurs et visites d'entreprises
- Formation en face à face et formation en situation professionnelle
- Équipe de formateurs qualifiés et expérimentés

### Plateaux Techniques et locaux spécifiques

Agricoles, Viticoles, Aménagement Paysager et agroéquipement, salle informatique, CDR CDI

### Modalités d'évaluation

Le diplôme s'obtient par unités capitalisables.

### Poursuite de parcours

- Bac Professionnel
- Brevet professionnel

### Modalités pratiques

- Le CFA est ouvert du Lundi au Jeudi de 8h20 à 12h20 et de 13h20 à 17h20 et le Vendredi de 8h20 à 14h00
- Possibilité de restauration et d'hébergement sur le lieu de formation

### Aides

#### Aides pour l'entreprise :

Pour l'emploi d'un apprenti en situation de handicap  
Aides financières pour les entreprises du secteur privé de moins de 250 salariés:

- 4125 € maximum la 1ère année d'exécution du contrat,
- 2000 € maximum la 2ème année d'exécution du contrat

Pour toutes informations complémentaires contacter le CFA Dordogne

#### Aides pour l'apprenti :

Aide au permis (Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et Etat)

### Rémunération

Rémunération*	1ère année	2ème année
De 16 à 17 ans	27% : 415.64€	39% : 600.37€
De 18 à 21 ans	43% : 661.95€	51% : 785.10€
De 21 à 25 ans	53% : 815.89€	61% : 939.05€
26 ans et plus	100 % du SMIC : 1 539.42€	

\* sur le taux du SMIC au 1er janvier 2020

## Informations et inscriptions :

**CFAA DE LA DORDOGNE**  
**Antenne Monbazillac**

La Brie  
24240 Monbazillac  
☎ 05.53.58.33.91

✉ cfa.dordogne@educagri.fr  
🌐 www.perigord.educagri.fr

Nous suivre :  
<https://www.facebook.com/lyceeagricoleperigueuxbergerac/>  
Plan d'accès sur le site internet

